

Irak : la France face à ses responsabilités

PAR PHILIP H. GORDON * ET JUSTIN VAÏSSE **
[03 février 2003]

Dans son discours sur l'état de l'Union, le président George W. Bush a quasiment déclaré la guerre à l'Irak, estimant, comme le chef des inspecteurs de l'ONU, Hans Blix, que Saddam Hussein ne s'était pas sérieusement engagé à désarmer comme l'obligation lui en a été faite par les Nations unies voici douze ans, et plus récemment dans la résolution 1441 dite «de la dernière chance».

Sur le fond, il existe de bonnes raisons de s'opposer à cette guerre. L'absence de traces substantielles d'un programme nucléaire en Irak (dont l'existence changerait vraiment la donne) et l'absence de liens prouvés entre Saddam Hussein et al-Qaida laissent une partie de l'opinion publique européenne et américaine sceptique. Par surcroît, les risques d'instabilité régionale, le coût humain et économique de la guerre et de la reconstruction qui suivra font douter de la supériorité des gains attendus d'une intervention par rapport à un régime d'inspection prolongé indéfiniment. Encore faut-il convenir que ce statu quo entraîne lui-même des coûts très importants (souffrances irakiennes, pourrissement politique régional, présence militaire américaine en Arabie saoudite), qu'il comporte aussi des risques pour le futur, et qu'un changement de la donne régionale peut améliorer la situation.

Au-delà du fond, d'un point de vue pratique, la France va maintenant devoir choisir. Colin Powell va défendre les mérites d'une intervention militaire le 5 février à l'ONU et présenter des preuves supplémentaires, en expliquant que l'Amérique pourrait agir seule si elle ne peut obtenir la coopération des alliés. Le 20 janvier, Dominique de Villepin a estimé que rien ne justifiait à ce stade d'envisager une intervention militaire et laissé entendre que la France pourrait utiliser son veto. Deux jours plus tard, lors de la célébration du traité de l'Élysée, Jacques Chirac a paru embrasser la position allemande d'opposition catégorique sans y apporter les réserves françaises traditionnelles.

La réticence de la France à céder au fait accompli est naturelle ; pourtant, sur un plan diplomatique, elle se trouve dans une situation délicate. Grâce à son habile diplomatie, une dernière chance raisonnable a été donnée à l'Irak par la résolution 1441. L'Irak ne l'a pas saisie.

Il est faux de dire que la guerre était inévitable depuis le début : jusqu'à la mi-janvier environ, si Saddam Hussein avait pleinement saisi cette dernière chance qui lui était offerte, l'Administration Bush n'aurait pas eu le soutien intérieur et international nécessaire à la guerre et ne l'aurait pas menée. Mais le dictateur irakien a fait le choix de ne pas respecter ses obligations internationales, fournissant, selon Hans Blix – et de l'aveu de la France elle-même – une déclaration incomplète le 7 décembre, refusant d'admettre l'existence d'armes et de programmes connus de l'Unscm en 1998, puis bloquant l'outil de vérification du désarmement le plus efficace de la résolution 1441, les entretiens des inspecteurs avec des scientifiques.

Certes, on peut défendre l'idée de donner aux inspecteurs plus de temps, mais à moins d'un changement radical de Saddam Hussein par rapport aux douze dernières années, on voit mal comment le désarmement de l'Irak progresserait. Et combien de temps pourrait-on maintenir un régime efficace d'inspection en place ?

Bref, la France a deux choix possibles : ou bien elle reste dans la logique de la résolution 1441, reconnaissant que l'Irak n'a pas saisi la «*dernière possibilité de s'acquitter des obligations en matière de désarmement*» qu'elle lui avait donnée, ou bien elle s'oppose aux conséquences prévues par cette résolution en cas de non-désarmement, soit en posant son veto à une résolution américaine, soit en évitant la tenue d'un vote.

Il convient de bien peser les conséquences qu'entraînerait ce second choix.

1. Le Conseil de sécurité des Nations unies serait marginalisé ; cette situation renforcerait le précédent fâcheux du Kosovo et inciterait les Etats-Unis à prendre leurs distances avec l'organe multilatéral. Dans le cas d'une négociation suivie d'un accord, il deviendrait plus difficile pour Washington à l'avenir de se passer de l'avis du Conseil pour conduire une intervention militaire. Certes, on peut estimer que coopérer sur la forme avec les Etats-Unis reviendrait à perdre sur le fond. Mais dans ce cas, c'est avant la résolution 1441 qu'il fallait agir, car si cette résolution, approuvée par 15 voix contre 0, pouvait arrêter la montée vers la guerre en cas de coopération de l'Irak, elle prévoyait aussi des «*graves conséquences*» en cas de non-coopération. En outre, le Conseil de sécurité a voté de multiples résolutions demandant à l'Irak de respecter ses obligations et de désarmer ; la violation continue de ces résolutions pose à présent un réel problème de crédibilité pour le Conseil.

2. L'unité européenne serait soumise à rude épreuve. Certes, on peut se réjouir de la vitalité des rapports franco-allemands. Mais si le prix en est une dégradation des rapports avec les autres pays, et le creusement d'un fossé entre Paris et Berlin d'un côté, et l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie et l'Europe de l'Est de l'autre, il est à craindre des dommages durables pour la politique étrangère commune de l'Europe.

3. Les relations transatlantiques seraient, elles aussi, sérieusement endommagées. Côté américain, il est évident qu'une telle rupture renforcerait l'aile unilatéraliste de l'Administration Bush, l'école de pensée qui méprise la «*vieille Europe*» et considère qu'il est impossible de travailler avec Paris et Berlin ; elle affaiblirait les Américains favorables à la coopération internationale.

4. Pour l'Irak, il va de soi qu'une participation française et allemande, et donc européenne, aux efforts de reconstruction en cas de conflit serait infiniment préférable à un solo américain. En travaillant ensemble, nous pouvons être plus confiants dans les chances d'assurer au peuple irakien un avenir stable, libre et prospère. Mais si les Américains, tout seuls, perdent la paix après avoir gagné la guerre, tout l'Occident en subira les conséquences.

5. Pour la France enfin, une rupture au Conseil de sécurité représenterait un risque de marginalisation sérieux non seulement au Moyen-Orient, mais aussi sur la scène globale.

Résumons-nous : la France a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter une solution militaire et garantir les prérogatives du Conseil de sécurité. Elle a peut-être encore la possibilité d'offrir à Saddam Hussein une chance de jouer sa dernière carte, en négociant par exemple avec Washington un ultimatum de 30 jours (NDLR : Tony Blair en aurait déjà convaincu M. Bush) qui pourrait déboucher sur un désarmement volontaire complet, ou bien un coup d'État ou l'exil... ou sur la guerre. Dans ce dernier cas, c'est à Saddam seul qu'en reviendra la faute.

* Directeur du Center on the United States and France à la Brookings Institution. ** Historien, spécialiste des Etats-Unis.